



Commission Régionale Féminine

SAISON 2023 / 2024

PROCÈS-VERBAL N°38

Réunion du vendredi 03 mai 2024

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

CHAMPIONNAT REGIONAL U18F

Régional 2

25918654 COSMO TAVERNY 1 / PUC 2 du 04/05/2024

Courriel du PUC.

La Commission enregistre le forfait de l'équipe (1^{er} forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres).

Régional 3

Poule C

27160609 ENTENTE ESSG-FCSAM 2 / ST BRICE FC 1 du 04/05/2024

La Commission prend connaissance de la décision de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives et de la demande des 2 clubs.

Ce match se déroulera sur les installations du Stade Leon Graffin de SAINT BRICE.

CHAMPIONNAT REGIONAL U15F

Régional 3

Poule G

27165989 PALAISEAU US 1 / VITRY ES 1 du 04/05/2024

La Commission accuse réception de l'attestation Municipale d'indisponibilité du terrain d'honneur. Ce match est reporté au samedi 11/05/2024.